



Tél.: (819) 326-5624  
Fax.: (819) 326-7065

## Municipalité de Val-des-Lacs

349, chemin Val-des-Lacs,  
Val-des-Lacs, (Québec) J0T 2P0

# AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par les règlements d'urbanisme de la municipalité.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

Lors d'une séance tenue le 21 février 2015, le conseil a adopté le premier projet de règlement numéro 367-15-04 visant à :

- MODIFIER LES MARGES DE REcul LATÉRAL MINIMUM APPLICABLES À 5 MÈTRES ET LE TOTAL DES LATÉRALES APPLICABLE À 10 MÈTRES DANS LES ZONES RR-8 ET RR-9;
- MODIFIER LE TAUX MAXIMUM D'IMPLANTATION AU SOL APPLICABLE À 10% DANS LES ZONES RR-8 ET RR-9;
- ASSUJETTIR, DANS LE CAS D'UN PROJET DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT SUR UN LOT CADASTRÉ MAIS NON CONFORME, TOUT SYSTÈME DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES OU TOUTE PARTIE D'UN TEL SYSTÈME QUI EST NON ÉTANCHE À RESPECTER UNE DISTANCE MINIMALE DE 30 MÈTRES DE LA LIGNE NATURELLE DES HAUTES EAUX.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 23 mai 2015 à 10 h au 349, chemin de Val-des-Lacs, Val-des-Lacs. Au cours de cette assemblée, on expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet est disponible à l'hôtel de ville, situé au 349, chemin de Val-des-Lacs, Val-des-Lacs du lundi au vendredi, de 9 h à 16 h, sauf pour les congés fériés.

Donné à Val-des-Lacs, ce 16 avril 2015.

Stéphanie Russell, secrétaire-trésorière par intérim

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Stéphanie Russell, directrice générale adjointe de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus en affichant une copie aux deux endroits désignés par le conseil, le 16 avril 2015 entre 8 heures et 21 heures.

EN FOI DE QUOI, je donne le présent certificat, ce 16 avril 2015.

Stéphanie Russell  
Directrice générale adjointe